evenplast

Politique Environnementale
Evenplast Group

2024

Négociant d'articles d'emballages, l'activité de la société Evenplast a un impact important sur son environnement, que ce soit directement (locaux, véhicules de société...) ou indirectement (fournisseurs, clients, partenaires...).

Evenplast se doit donc d'avoir une politique environnementale forte et de la réviser régulièrement, si possible tous les deux ans et à minima tous les cinq ans.

Cette politique permet de cerner les principaux enjeux sur lesquels nous devons focaliser nos actions.

- **Energie et Gaz à Effet de Serre (GES)** : notre activité est génératrice de GES et consomme de l'énergie tout au long du cycle de vie du produit. De la fabrication des matière premières à l'élimination du produit fini en passant par sa transformation, son stockage dans nos locaux, l'utilisation par nos clients et l'ensemble des transports entre ces opérations. Nous nous devons d'oeuvrer pour réduire la consommation d'Energie et l'émission de GES à chaque étape.

Le transport maritime et le transport routier sont utilisés régulièrement, la Direction Supply Chain devra mettre en place une notation efficace pour privilégier les transporteurs les plus respectueux de l'environnement.

Pour faire les bons choix, la direction QHSE formera un référent carbone en 2024.

En interne, l'entreprise aura remplacé 100% des voitures thermiques des commerciaux par des voitures hybrides au 31 décembre 2024 (0% au 31/12/2022).

- **Matières Premières, déchets, produits chimiques** : Les matières premières utilisées privilégieront des matières durables : fossiles recyclables et/ou recyclées, non-fossiles, elles ne concurrenceront pas l'alimentation humaine ou animale et seront respectueuses de l'environnement.

L'engagement pris l'année dernière d'utiliser 60% de papier issus de forêts gérées durablement est maintenu. Il sera suivi et devra être atteint par le service Achats.

Le tri des déchets sera maintenu et de nouvelles catégories seront créées si nécessaire. De plus, le service commercial devra promouvoir notre catalogue en ligne plutôt que l'utilisation du catalogue papier.

Concernant les produits chimiques, les services qualité et achats devront prendre en compte dans l'évaluation de nos fournisseurs, leurs analyses de risques HACCP et leurs procédures de rappel des produits pour favoriser les fournisseurs les plus vertueux dans ce domaine.

Ainsi **la santé et la sécurité des consommateurs** seront garanties.

La mise en place des Analyses de Cycle de Vie (ACV) pour attribuer une note environnementale à nos produits permettra de connaître l'origine des matières premières, ainsi que les compositions exactes, participant de fait à garantir la sécurité des consommateurs. La mise en place de cette note environnementale étendue à 60% de nos produits à fin 2025 sera à la charge de la direction QHSE en relation avec le service Achats.

Cette note environnementale permettra aussi la **promotion de services environnementaux**. De plus, elle orientera la direction produits dans le choix de matériaux plus durables et s'intégrant dans l'économie circulaire.
- Le dernier enjeu sur lequel devra porter nos actions concerne le projet de construction d'un éventuel nouveau bâtiment. L'artificialisation des sols qui diminue les surfaces exploitables pour les récoltes, modifie l'écoulement des eaux augmentant les risques de crues et nuisant à la biodiversité par sa présence et toutes les nuisances qui en découlent (bruit, allers-venues...) est un sujet important. La Direction et l'équipe projet devront avoir à coeur de réduire au maximum l'empreinte au sol de ce bâtiment, de veiller à sa consommation d'énergie et de s'assurer que sa conception puisse garantir la sécurité alimentaire de nos produits aptes au contact alimentaire.

L'environnement est l'affaire de tous, mais aussi de chacun. Le groupe Evenplast souhaite pouvoir s'appuyer sur chacun de ses employés, fournisseurs, clients, prestataires et partenaires pour tenir les engagements décrits dans ce document.